Le Souverain

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1975)**

Heft 319

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028636

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 319 29 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

319

Domaine public

Le Souverain

Kaiseraugst : chaque jour apporte sa moisson de prises de position.
Evacuation immédiate et sans conditions, demandent les radicaux. Et M. G.-A. Chevallaz, à la tribune, de plaider pour le respect du droit afin d'éviter que la démocratie ne tourne à la foire d'empoigne.
Le Parti socialiste suisse dit éprouver pour sa part « quelque compréhension pour les occupants de Kaiseraugst qui, confrontés à l'embrouillamini légal et à l'information insuffisante et souvent partiale donnée par les responsables, n'avaient plus d'autres moyens de se faire entendre des autorités et de l'opinion publique ».
Conception globale de l'énergie, sécurité des installations, participation démocratique des populations concernées, régime des autorisations ou régime de concessions pour la construction des centrales, appels à des experts indépendants des intérêts économiques, nécessité d'un effort important d'information, tous les communiqués — progouvernementaux ou non — publiés depuis des semaines (y compris ceux des grands partis cités plus haut) s'articulent sur ces thèmes qui semblent bien être les principales pierres d'achoppement sur le fond du problème nucléaire. Une réflexion urgente et approfondie sur ces sujets s'impose de toute évidence, nous ne pouvons que le redire après l'avoir souvent souligné dans ces colonnes.
Le Conseil fédéral lui, fort de sa compétence, née, dans ce domaine, de la loi du 13 décembre 1959, fort surtout de la compétence des organismes mis sur pied (commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques, secondée dans sa tâche par la Division pour la sécurité des installations nucléaires de l'Office fédéral de l'économie énergétique) parle un langage qui ne manque pas de clarté : « Au nom du Conseil fédéral, j'invite tous les citoyens et citoyennes qui manifestent à Kaiseraugst à mettre fin à l'occupation illégale des lieux. Je leur demande de croire que pour tous les responsables de ce pays, et notamment pour le Conseil fédéral, le bien-être et la santé de notre peuple priment toute autre considération, en particulier toute considération financière ou économique », lançait Willi Ritschard, lors de sa conférence de presse juste avant le dernier week-end.
A relire et à comparer attentivement ces multiples communiqués, avis à la population, cris d'alarme et autres « invites », on voit que sont inextricablement mêlés les problèmes posés par l'utilisation de l'énergie nucléaire et ceux nés du fonctionnement de notre démocratie. Une véritable mise en lumière critique de ces derniers conditionne une éventuelle solution satisfaisante des premiers. Sinon, une fois l'« affaire » réglée sur le plan policier, peut-on espérer que ce fameux mandat de 1959 donné à la Confédération soit réexaminé et que changent ainsi les conditions pratiques qui ont mené à l'occupation de Kaiseraugst (cantons divisés, communes dans l'expectative, et Confédération... pour le moins empruntée)?
Là s'impose un diagnostic ! Une des caractéristiques de l'action menée à Kaiseraugst est de court-circuiter les relais démocratiques communément admis; et qui plus est, il est décemment impossible, même aux plus farouches détracteurs des occupants de coller à ceux-ci une étiquette qui « simplifierait » la justification d'une répression ardemment souhaitée (« anarchie ! » « que le gouvernement prenne ses responsabilités ! », clament les Groupements patronaux vaudois).
Pourquoi dès lors ne pas convenir que les formes étatiques prévues à l'avance, et qui devraient servir de cadre au « retour à la concorde helvétique », pourquoi ne pas convenir que ces formes doivent évoluer, à l'image du peuple souverain qui doit en disposer ? Il est vrai qu'elles garantissent un certain fonctionnement de l'appareil, devenu lourd et procédurier; mais ne sont-elles pas le reflet de rapports de forces qui datent, et qui n'ont pas fait leurs preuves, c'est le moins que l'on puisse dire ?